

Directeur de la publication : Philippe CRUCHON
Numéro paritaire : 1014 S 05024

Victoire! Le Tribunal Administratif de Bordeaux a tranché : Ponticelli Bassens (33), Verrerie de Vianne (47) sont bien des "Entreprises Amiantées" !

C'est donc la reconnaissance de l'exposition à l'amiante des salariés de ces entreprises qui vient, le 13 juillet 2011, d'être maintenue pour Ponticelli et reconnue enfin pour la Verrerie de Vianne.

Cette reconnaissance permet le départ anticipé des salariés de ces entreprises, salariés ayant de 7 à 10 ans de réduction d'espérance de vie.

Ce classement permet également d'accéder plus facilement au Suivi Médical Amiante, facilite la condamnation de l'employeur pour Faute Inexcusable concernant les victimes atteintes de pathologies, et est un élément important de pression à l'encontre de l'employeur concernant la Sécurité au Travail des actifs.

Concernant les "Ponticelli", cette nouvelle victoire valorise le travail effectué par leur syndicat CGT, leur CHS-CT, leur section Retraités. Depuis 2001, ils ont porté ce dossier, avec les salariés, jusqu'à leur classification, le 01/12/2007. La direction de combat de Ponticelli, ses appuis politiques, ses amis du Medef ne pouvaient accepter un tel affront, un tel "mauvais exemple" pour les autres 3000 salariés du groupe, une telle brèche dans un début de reconnaissance de la pénibilité ! Elle a donc instruit une demande d'annulation de l'arrêté de classification.

Les anciens de Ponticelli, regroupés au sein de leur Section Retraités CGT sont repartis au combat, en lien avec les actifs, en s'appuyant sur le rapport de l'Inspection du Travail et des témoignages des salariés, encadrement compris.

Lors de l'audience du 23 juin, nous étions 200 à soutenir ceux de Bassens et ceux de Vianne (en attente de classification depuis 2002). Dans la dynamique du rassemblement Régional des Victimes de l'Amiante du 20 Mai, des actifs, des retraités, des Acaata, du 33, du 47, du 24, du 64 étaient présents, à l'appel de la CGT et de l'USR33 avec son collectif maladies professionnelles, des Assos, de l'Andeva, du Collectif Régional.

Au cours de l'audience, le "Rapporteur Public" (ancien "Commissaire du Gouvernement") avait soutenu l'argumentation des avocats des salariés. Les jugements sont allés dans le même sens :

- Concernant Ponticelli, la demande de la Direction est déboutée
- Concernant Vianne, le Ministère est condamné à inscrire la Verrerie dans la liste des établissements amiantés dans les 2 mois, à payer une partie des frais engagés par le cabinet d'avocats. La période de classement devrait aller, à priori, jusqu'à 2002, soit 5 ans après l'interdiction de l'amiante en France, une sacrée victoire !

Pour l'USR CGT 33 - P. Lespoux - 06 80 91 34 33



ENSEMBLE, ON A GAGNÉ!



Le 31 MAI 2011, pendant que des milliers de séniors profitaient de l'entrée gratuite à la foire de Bordeaux lac, nous étions une centaine rassemblés devant le palais des congrès à l'appel des organisations syndicales de retraités pour montrer à Roselyne Bachelot venue pour clôturer " la concertation nationale sur la dépendance", que nous n'étions pas d'accord avec le projet de réforme du gouvernement. Quelques camarades étaient dans la salle du congrès où le ministre a fait le discours d'ouverture qu'elle a conclu en disant que c'était un projet de société !

Elle a quitté la salle sans assister au show d'experts qui a suivi ne laissant aucune place au débat. Malgré tout, et grâce à la détermination des camarades de la CGT présents, Régis Saphore a pu lire la déclaration CGT/UD et USR CGT 33.

Michel Soubiran

LA CGT PROPOSE UN NOUVEAU DROIT A L'AUTONOMIE.

La perte d'autonomie n'est pas une fatalité biologique : elle dépend de la trajectoire de vie et d'une ou plusieurs maladies. L'autonomie dépend de l'environnement, de l'habitat, des conditions de vie et de travail : l'aide à l'autonomie, l'autonomie donc est directement liée à la santé. Selon l'OMS, la santé n'est pas une absence de maladie, elle constitue un « état complet de bien être physique, mental et social ». Et comme tel, le droit à l'autonomie doit donc relever de la Sécurité Sociale !

Le droit à l'autonomie doit être :

Un droit universel, collectif et solidaire, public, garantissant la solidarité intergénérationnelle, intégré dans la Sécu, dans le cadre de l'assurance maladie, et non pas de 5ème branche, qui ferait des personnes « dépendantes » une population à part, hors de la Sécu.

Gouvernement et patronat dramatisent la situation pour avancer un « scénario catastrophe », justifié selon eux par la situation économique du pays, pour dire que les personnes âgées « dépendantes » sont une charge insupportable et favoriser le recours à l'assurantiel.

Cela est faux, il n'en est rien ! Pour bien vivre, bien travailler et bien vieillir et ainsi avoir l'assurance d'une citoyenneté de tous les âges, le financement de la perte d'autonomie relève de celui de la sécu : faire face aux aléas de la vie, de la naissance à la mort, **c'est possible !**

Quelques chiffres :

- 73 % des plus de 85 ans sont autonomes et en bonne santé, et seulement 9 % des plus de 60 ans bénéficient de l'A.P.A.
- En 2010 : 22,5 milliards d'Euros (1,3 % du PIB) ont été consacrés à la dépendance soit : 13,45 milliards (soit les 3/5ème) par la Sécu, 6,1 milliards par les départements et 3 milliards par la CNSA.

Les richesses créées par le PIB permettent largement d'assimiler le financement du droit à l'autonomie

Ainsi donc, ce droit à l'autonomie ne peut se concevoir qu'avec la création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie, tant à domicile qu'en établissement, en partenariat avec le secteur associatif et à but non lucratif, sur la base d'un cahier des charges fixant les obligations de service public en maintenant le système d'évaluation de la perte d'autonomie (du GIR 6 au GIR1).

Dans ce cadre là, et sur la base de cette conception, la CGT propose également la création d'une prestation universelle de compensation à l'autonomie quel que soit l'âge.

Ainsi, pour la CGT, les problèmes de santé des personnes âgées ne peuvent pas être abordés en soi mais en lien avec les questions posées tout au long de la vie, école, environnement, travail, habitat... Salariés et retraités, tout le monde est concerné. C'est une question de choix de société, de la place et du rôle citoyen des personnes quel que soit leur âge.

C'est notre ambition : construire une société pour tous les âges.

Régis Saphores

Recours Fonctionnaires : BONIFICATION POUR ENFANT

Les hommes fonctionnaires retraités ayant 2002 (arrêt GRIESMAR).

élevé un ou plusieurs enfants peuvent **Précision importante pour bénéficier de cette mesure, il faut :**

- être né entre le 17 mai 1930 et le 1er janvier 1942
- avoir pris sa retraite entre le 17 mai 1990 et le 29 novembre 2001.

Les rappels financiers sur la pension portent sur l'année en cours (année de la demande) et les quatre années antérieures (L53 du code des pensions).

Par ailleurs, les conjointes bénéficiaires d'une reversion peuvent faire une demande au sujet de la pension de leur mari. Mais pour l'instant, selon les premiers éléments

de jurisprudence, le délai d'un an court à nouveau à compter de la concession de la pension de veuve, même si le mari décédé avait entamé une procédure ou même obtenu satisfaction sur sa pension personnelle.

Afin que les intéressés puissent faire valoir leurs droits, nous vous proposons un modèle de requête à adresser en recommandé avec Accusé de Réception au Tribunal dont relève la trésorerie qui assure le paiement de leur pension.

Ce modèle de requête est disponible à l'USR CGT 44 cours Aristide Briand 33075 Bordeaux cedex tel : 09 65 17 65 04

**Le Conseil Départemental de rentrée se réunira
le mardi 23 août à 9h30
inscrivez-vous car la restauration se fera sur place (téléphone ou internet)**

CONSULTATION

Notre Conseil Départemental du 9 juin 2011 a décidé de consulter les adhérents et ses organisations en vue de préparer une rentrée offensive, quelles revendications prioritaires, quelles actions ?...

Cette démarche de l'USR part du constat fait à la suite des différentes actions du premier semestre 2011. Se retrouver une centaine alors que nous sommes plus de trois mille syndiqués retraités à la CGT dans notre département, est-ce normal ?

Quand on analyse la journée du 31 mai (rassemblement unitaire à Bordeaux Lac) pour la venue de Roselyne Bachelot sur un sujet aussi important que la « dépendance » ou perte d'autonomie, on ne fait pas mieux que les autres rassemblements.

Même si nous pouvons nous satisfaire de ce résultat, en considérant qu'il n'y a « que les luttes que l'on ne mène pas qui sont inefficaces », nous pensons que pour gagner il faut un rapport de force important.

C'est pour cela que ton avis nous intéresse et que tu prendras quelques minutes pour répondre aux questions ci-dessous.

As-tu toutes les informations pour participer aux actions que nous proposons :

OUI NON

Si NON, que proposes-tu pour améliorer la communication :

Quelles sont les revendications que tu estimes prioritaires :

Les formes d'actions que nous proposons sont-elles bonnes ou faut-il faire autre chose ?

OUI NON

Si NON, que proposerais-tu ?

A ce sujet, les Unions Confédérales de retraités ont décidé d'une action nationale le 6 octobre sur le pouvoir d'achat et la perte d'autonomie. Notre USR doit rencontrer les autres organisations syndicales du département mais rien n'est décidé, qu'en penses-tu et donne nous ton avis :

« Vie Nouvelle » est le magazine de l'Union Confédérale des retraités CGT, en es-tu un lecteur :

OUI NON

Ton adresse internet (facultatif) :

Questionnaire à retourner à :

Union Syndicale des Retraités CGT de la Gironde : 44 cours Aristide Briand 33075 Bordeaux Cedex
ou par internet : usr.cgt.33@wanadoo.fr



CULTIVER LA PAIX POUR CHANGER LE MONDE

Toutes les personnes refusant les violences faites aux populations civiles se sont retrouvées le 6 août devant le mobile-sculpture de la Paix de Kiyoyuki KIKUTAKE, Rond-point Avenue des Quarante Journaux à Bordeaux lac, afin de commémorer les victimes des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki des 6 et 9 août 1945 qui ont fait des milliers de victimes civiles.

Un hommage a également été rendu aux victimes de la catastrophe de Fukushima du 11 mars 2011 ainsi qu'à toutes celles des conflits et guerres actuelles de part le monde. *Antoinette Martinez amis paix33@orange.fr*

Loisirs Solidarité Retraités

La plupart des activités vont reprendre en septembre. Pour tous renseignements, venez à la permanence le lundi après-midi à partir du 5 septembre 2011 à la Bourse du Travail, salle 104.

Scrabble, tarot, cours d'espagnol, cours d'informatique à la Bourse du Travail.
Gymnastique à la salle Brocas.

Le 8 septembre à Izon.



Nous vous proposons une « journée de plein air » au bord d'un étang sur les installations du CE de la verrerie de Vayres. Rendez-vous à 9 heures.

Nous proposons deux circuits de randonnée pédestre d'Izon jusqu'à St Pardon de Vayres de 5 km et 12 km pour les plus courageux.

NOUVEAU :

Un RDV pour les cyclos, un parcours entre 45 et 50 km : Vayres, Génissac, Branne, St Jean de Blaignac, St Emilion, Libourne, Vayres.

Le midi : Pique-nique sous la halle au bord de l'étang (prévoir le dessert), nous vous proposons pour 10 € : Kir, melon, magret, chips, vin rouge.

L'après-midi : activités diverses sur place, pétanque, jeux de cartes, pêche.

Pour s'y rendre, prendre la D 242 de St Loubès à Vayres et suivre cette route. Le lieu se trouve à la sortie d'Izon et à la limite de Vayres, sur la gauche, indication à l'entrée du chemin, parking à l'intérieur.

Renseignements et inscriptions à la permanence le 5 septembre, salle 104, ou par téléphone au 05.56.94.79.32 et 06 75 49 93 44 ou par mail à l.sr.gironde@gmail.com



DERNIÈRE MINUTE DERNIÈRE MINUTE DERNIÈRE MINUTE DERNIÈRE MINUTE DERNIÈRE MINUTE DERNIÈRE MINUTE

Rappel : Stage Continuité syndicale du 17/18/19 Octobre Inscription auprès de l'USR

Vie des Sections



Le 10 juin, les actifs et retraités de la Verrerie de Vayres se sont retrouvés sur les installations du CE pour les 40 ans de leur syndicat CGT. Cette journée a débuté par une Assemblée Générale où étaient conviés les retraités.

Diverses interventions ont relaté les différentes époques marquées par des luttes importantes sur le maintien de la production, les salaires, l'embauche du personnel et les conditions de travail. Ces dernières étant particulièrement dures : travail posté, nuisances diverses... c'est d'ailleurs une revendication importante prise en compte par les actifs mais aussi par les retraités qui en subissent les conséquences directes sur

leur santé, en particulier avec l'amiante.

Francis Lapierre, qui anime avec d'autres camarades l'activité syndicale des retraités et membre du Conseil Départemental de l'USR, fut dans l'équipe à l'origine de la création du syndicat et le premier secrétaire « car personne n'en voulait dit-il »... sa modestie ne cache en rien ses compétences, son engagement et son humanisme qui ont contribué à la poursuite de la vie syndicale dans l'entreprise.

Après une discussion très intéressante de tous les participants, un apéritif et un repas ont terminé avec succès ce 40ème anniversaire. *Pierre Lespoux et Michel Soubiran ont représenté l'USR à cette assemblée.*